

Saint-Brieuc, le 28 décembre 2022



Le Préfet des Côtes d'Armor

à

DDTM DES COTES D'ARMOR - SPLU
ADS site de GUINGAMP
34 rue du Maréchal Joffre
22200 GUINGAMP



C. D. : D2022003934
N° de dossier : T-003-00019
Affaire suivie par : CL
Groupement Prévention et Analyse des Risques

OBJET : Demande d'avis concernant le projet de centrale solaire photovoltaïque au sol du Camp d'AUCALEUC

REFER. : Votre lettre du 22/12/2022

P. J. : - Un exemplaire des recommandations du SDIS 22 en matière de sécurité sur les parcs de panneaux photovoltaïques au sol.

En réponse à vos lettres, citées en référence concernant les projets visés en objet, j'ai l'honneur de vous transmettre en pièce jointe un exemplaire des recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor portant sur la sécurité des parcs de panneaux photovoltaïques au sol.

Pour le Préfet des Côtes d'Armor et par délégation,

Faisant fonction de Chef du Groupement
Prévention et Analyse des risques,
Commandant Didier GUILLOSSOU